**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 4 MAI 2022**

Présents : Junius C, Douin Y, Vincent JM, Hakin L, Meyers L, Croes D, Rousch H, Bletard C, Maurage D

Quelques chiffres au niveau des affiliés :

Il y a en province de Liège 3477 affiliés et licences récréatives pour 3345 à la même époque saison passée.

Il y a pour l’aile francophone 16103 affiliés et licences récréatives pour 15456 à la même époque saison passée.

Quelques statistiques aussi au niveau des dames affiliées à la FRBTT et leur participation aux interclubs :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  FRBTT |  AFTT |  VTTL |
| Nb de dames | 3621 | 100% | 2330 | 64% | 1291 | 36% |
| Totalement inactives | 1640 | 45% | 820 | 35% | 820 | 64% |
| Actives H – Inactives D | 894 | 25% | 560 | 24% | 334 | 41% |
| Actives D – Inactives H | 366 | 10% | 345 | 15% | 21 | 2% |
| Actives H et D | 721 | 20% | 605 | 26% | 116 | 9% |

En ce qui concerne le nombre d’équipes dames inscrites, il y a 233 équipes pour l’ensemble de la FRBTT, réparties pour 204 à l’AFTT dont 23 en province de Liège.

1. **Interclubs et tours finaux** :

Les tours finaux auront bien lieu avec des matchs dispatchés dans différents clubs avant la journée finale qui aura lieu le 21 mai au CFTT de Blegny

En ce qui concerne les matchs de barrage, conformément à l’annonce effectuée lors de l’assemblée générale de fin de saison 2020-2021, ceux-ci n’auront pas lieu.

Cette décision a été prise par le comité provincial afin d’écourter la saison, les matchs de barrage trouvant difficilement des locaux, les forfaits enregistrés dès le début ou en cours de barrage étant légion

Une méthode initiée par B Van Kerm sera utilisée pour établir l’ordre dans lequel les montants supplémentaires et les réservistes seront classés.

Une interpellation du club de Géromont à ce sujet sera examinée lors de l’assemblée générale et devrait être votée pour son éventuelle application lors de la prochaine saison, à défaut de recueillir une majorité, le système mis en place actuellement restera d’application.

La règle, concernant l’alignement des joueurs qui sera d’application lors de la saison prochaine et qui suscite bien des débats, mérite quelques précisons quant à sa compréhension.

Après avoir relu en détails, les tenants et aboutissants de cette règle, il en résulte que :

L’équipe inférieure devra obligatoirement avoir comme premier joueur, un joueur au classement équivalent ou inférieur au troisième joueur effectivement présent dans l’équipe supérieure. Cette règle ne fera pas l’effet cascade pour toutes les autres équipes, comme certains l’avaient comprise initialement.

Donc en résumé, l’effet de la règle est limité à l’équipe directement inférieure à l’équipe concernée par la présence d’un WO dans sa composition.

Les journées 21 et 22 de la future saison, prévues le 15 et 22 avril (après trois semaines d’interruption) seront déplacées au 25 mars et 1 avril. D’autres provinces ont déjà adapté leur calendrier, le championnat IWB pourrait également suivre.

1. **Assemblée générale** :

Appel a été fait à de nouveaux candidats, nous avons reçu deux candidatures à ce jour, celles de V. Desir et de N. Herckens. Trois autres sont évoquées mais sont dans l’attente d’une officialisation (J Boniver, R Ceulemans, R Rikir)

Le comité est actuellement composé de 9 membres. Si toutes les candidatures sont rentrées et éligibles, il y aurait 12 candidats pour 10 postes au comité.

C Junius ne se représentera pas pour un nouveau mandat. Après 30 années passées au sein du comité provincial, celui-ci a décidé de se retirer. Le comité provincial le remercie pour tout son investissement durant ces nombreuses années.

C. Bletard ne se représentera pas non plus, pour des raisons personnelles et un manque de temps.

Pour les postes de membres effectifs à l’AFTT, nous avons droit à 7 postes, les 7 membres du comité provincial qui se représenteront aux votes de l’assemblée générale, sont candidats à ces postes et nous attendons le 6 mai pour voir s’il y aura d’autres candidats.

Au niveau des interpellations, celle de Géromont sera présentée lors de l’AG.

En ce qui concerne l’interpellation du club de Herve celle-ci ne sera pas soumise dans son ensemble, en effet une instruction judiciaire étant en cours. Le vote de méfiance envers L Meyers et Y Douin sera quant à lui, mis à l’ordre du jour de facto dans la mesure où tous les membres passeront à l’élection.

Les différentes commissions feront état d’un bilan de leurs activités.